L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 SEPTEMBRE 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES;
F. WEISSE. E. DUFOUR.
L. DUVERGER. E. HARBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS
MERCREDI MATIN, 21 SEPTEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros payables aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par P. E. Morphy, au coin des rues Désirée et Levée, [illegible].

Par Blache & [illegible], à 10 heures, à leur magasin, No 77, rue de Chartres— Marchandises sèches.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, au No [illegible], rue de la Vieille Levée—Vins, provisions et liqueurs.

ISTHMES AMÉRICAINS.

Malgré l'immense intérêt qu'ont les Etats-Unis de s'assurer à travers les isthmes du continent américain un passage libre et sûr, ils n'ont pu encore arriver à leurs fins et les négociations qu'ils ont ouvertes avec les républiques voisines ont complètement échoué. Il n'est pas difficile de saisir le secret de ces échecs réitérés et humilians pour notre amour-propre national. Si jusqu'à présent toutes nos avances ont été repoussées, si les gouvernemens auxquels nous nous sommes adressés ont opposé de persistans refus à nos instances les plus vives, nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes. C'est nous qui avons créé cette situation fâcheuse et qui nous sommes volontairement placés dans la triste alternative de subir les dédains de la diplomatie étrangère ou d'obtenir par la violence ce qu'on s'obstine à ne pas nous accorder.

On sait que les républiques hispano-américaines, impuissantes à protéger leurs propres nationaux, ne sauraient, quoi qu'elles fassent, défendre contre la malveillance et les criminelles tentatives, les voyageurs qui franchissent les isthmes de ce continent pour se rendre d'un Océan à l'autre. Mais nous ne pouvons, sans les froisser et les irriter, exiger qu'elles confessent leur faiblesse en face du monde entier. C'est pourtant ce que nous cherchons à leur faire avouer, c'est la tâche ingrate que se sont imposée nos plénipotentiaires.

Nous avons une conduite bien simple à tenir. Du moment où le droit de passage à travers un isthme nous est octroyé et garanti par un traité solennel et que le gouvernement qui nous l'accorde s'engage à protéger les voyageurs qui franchissent son territoire sur ce point, nous n'avons qu'à exercer une stricte vigilance aux deux extrémités de la route. Ayons là des navires de guerre et des troupes de débarquement, et si les convois de voyageurs sont attaqués soyons prêts à descendre à terre pour les défendre. On dira son aide aux autorités locales qui, en pareille circonstance, surtout si elles sont trop faibles pour résister seules à l'agression, s'empresseront de l'accepter. Si, par extraordinaire, elles le refusent, la gravité de la situation légitime alors une intervention armée et l'emploi de la force pour rétablir l'ordre et la tranquillité.

C'est ce qu'a voulu faire M. Buchanan dès le principe, mais il a rencontré de la part du Congrès une résistance qui s'explique par les ambitions rivales des aspirans à la candidature présidentielle, mais qui n'en est pas moins déplorable au point de vue national. C'est en vain que le président a demandé aux chambres l'autorisation nécessaire pour employer de son propre chef la force armée dans les cas où les délais seraient dangereux. Le Congrès l'a toujours refusée et a exigé qu'on le consultât avant d'agir. Que craignait-il? Que le président abusât du pouvoir qui lui serait accordé? Non, mais plutôt que l'administration, en se faisant respecter au dehors, acquît une influence qui nuisît à ses rivaux et aux ambitieux qui convoitent si ardemment l'héritage du pouvoir. C'est là le motif véritable des objections puériles soulevées au Congrès contre la proposition du gouvernement.

Celui-ci, entravé par les chambres et voulant néanmoins protéger ses nationaux, a pensé que ses efforts auraient plus de succès auprès des républiques qui lui avaient accordé le droit de passage sur leur territoire. Il leur a demandé l'autorisation d'établir des postes militaires le long des routes qui traversent les isthmes, afin de veiller à la sûreté des voyageurs. Les gouvernemens hispano-américains ont refusé de négocier sur cette base, et nous comprenons de reste leur répugnance. Permettre à l'Union de débarquer des troupes sur leur territoire et d'y tenir garnison, ce serait avouer publiquement son impuissance.

Aussi ne sommes-nous pas surpris que Juarez lui-même, le président constitutionnel du Mexique, malgré ses sympathies pour les Etats-Unis et sa vive gratitude pour les services que nous avons, ou la bonne fortune de lui rendre, refuse de signer la convention que lui a soumise notre ministre, M. McLane. Si le privilège que nous sollicitons nous était accordé, qu'est-ce qui empêcherait un autre gouvernement de le réclamer à son tour? Et comment, après s'être rendu à nos instances, le Mexique pourrait-il repousser la demande de la France, de l'Angleterre ou de tout autre Etat? Nous rendons certainement hommage à la pensée patriotique qui anime le président, mais il doit comprendre à cette heure que le Mexique et le Nicaragua n'ont pas tout-à-fait tort, à leur point de vue, de repousser sa proposition qu'il leur a faite.

Nous espérons que le Congrès reviendra sur sa décision, et qu'il accordera à l'administration les pouvoirs qu'elle réclame et qu'elle doit exercer dans l'intérêt de la nation. Les chambres mettront fin de la sorte à une situation fort embarrassante pour les Etats-Unis et les républiques avec lesquelles ils négocient en ce moment.

Dépêches Télégraphiques
Transmises à l'Abeille.

Le différend au sujet de San Juan.

Washington, 20 septembre.— L'administration craint qu'une collision n'ait lieu dans l'île de San Juan, entre les troupes américaines et anglaises, avant que le général Scott arrive sur le théâtre des troubles, et a pris toutes les mesures nécessaires pour éviter un conflit.

Le gouvernement ne pense pas qu'il soit nécessaire d'augmenter nos forces navales dans le Pacifique, par suite du différend dont il s'agit, parce que l'escadre américaine y est en ce moment plus forte que d'ordinaire.

Le général Lamar.

Washington, 20 septembre.—Le général Lamar, notre ancien ministre dans l'Amérique Centrale, a quitté hier Washington pour se rendre au Texas.

NOUVEAU PARTI POLITIQUE.

New York, 20 septembre.— L'ex-sénateur Cooper a publié un manifeste en faveur de la réduction du tarif postal et du tarif douanier. Il recommande l'organisation d'un parti sous le nom de "Free Men's League" dans le but de contrôler les partis politiques par l'appoint que la nouvelle association portera d'un côté ou de l'autre. Ce manifeste cause une grande inquiétude à quelques uns des chefs politiques.

Désastre maritime.

New York, 20 septembre.— La goëlette *Stella*, venant de Jacksonville, Floride, est entrée hier dans la baie inférieure avec le pavillon de détresse. On s'est rendu à bord et on a découvert que le navire avait cinq pieds d'eau dans la cale, que l'équipage était affamé et complètement épuisé. Les matelots ont été conduits à terre et des soins leur ont été immédiatement prodigués. Le capitaine avait abandonné le navire quelques heures avant l'arrivée des secours.

L'Ouragan.

Baltimore, 20 septembre.—L'ouragan de ces jours derniers a causé un grand dommage aux récoltes de maïs dans cet Etat, ainsi qu'en Virginie.

Odd Fellows.

Baltimore, 20 septembre.—La loge d'Odd-Fellows des Etats-Unis a ouvert hier soir sa session annuelle dans cette ville.

Sinistre.

Boston, 20 septembre.— Le steamer *Chesapeak*, allant de Portland (Maine) à New York, a été assailli hier par un ouragan. Une voie d'eau s'est déclarée à bord, le capitaine a dû faire jeter à la mer 50 tonneaux de la cargaison et s'est empressé de relâcher à Provincetown. Le vapeur a essuyé de fortes avaries, mais personne n'a péri.

Nouvelles de la Californie
DE SIX JOURS PLUS RÉCENTES.

Massacre de troupes par les Indiens.

Le différend au sujet de l'île de San Juan.

Les Américains toujours en possession de ce point.

EFFERVESCENCE À VICTORIA.

St Louis, 20 sept.—La malle de la Californie, par voie de terre, vient d'arriver en cette ville, avec des dates de San Francisco jusqu'au 26 août—six jours plus récentes que celles venues par la voie de Tehuantepec.

San Francisco, 26 août.—Les affaires de la ville ont quelque peu repris, et l'on remarque une amélioration dans les prix des denrées et des provisions. Le sucre de la Nlle-Orléans vaut 10 cts. et celui en pains brisés 11 5/8.

Les bons de l'Etat ont été adjugés par le trésorier, au montant de $15,000, à 16 1/2 pour cent au-dessous du pair.

GRAND INCENDIE.— Un grand incendie a éclaté dans la ville de Murphey, et presque toutes les maisons ont été détruites; elles consistaient principalement en baraques en bois. On évalue la perte à $100,000.

SINISTRES EN MER.—La barque *Lancaster*, allant de Philadelphie à San Francisco, a sombré en mer le 10 juillet. Navire et chargement tout est perdu. L'équipage s'est sauvé.

Le navire baleinier américain *The Light*, de Bedford, s'est jeté à la côte durant une tempête qui a éclaté le 10 juin. Tout a été perdu, sauf l'équipage. On évalue la perte à $45,000.

Massacre commis par les Indiens.

Des nouvelles de l'Oregon reçues à San Francisco, annoncent que les troupes américaines sous le commandement du capitaine Wallin, ont été surprises par un grand nombre d'Indiens de la tribu Snake à Warm Springs, et 140 hommes sont tombés sous les coups de ces barbares.

L'AFFAIRE DE SAN JUAN.

Les dernières nouvelles reçues de l'île de San Juan disent que les troupes américaines sont toujours en possession de ce point, sans conteste, et que le général Harney avait envoyé un renfort de troupes à San Juan. Elles sont actuellement au nombre de 400.

Les journaux de Victoria disent que cinq compagnies d'infanterie américaine, quatre batteries d'artillerie et huit pièces de 32, ont été débarquées sur l'île, venant du navire de guerre à vapeur *Massachusetts*.

La Chambre des représentans coloniale a adopté le 12 août, une adresse au gouvernement de la colonie, le priant de demander au gouvernement des Etats Unis de faire retirer ses troupes de l'île de San Juan et de représenter au gouvernement britannique l'importance qu'il y a de maintenir leurs droits non seulement sur l'île, mais encore sur toutes celles qui sont groupées dans le même archipel, lesquelles sont actuellement réclamées par les Etats-Unis, et envahies par les forces de cette nation.

Une motion a également été adoptée par l'Assemblée pour demander au gouverneur Douglas de former des compagnies de volontaires afin de protéger les intérêts britanniques contre les empiètements des Etats-Unis.

Les embarquements d'or de Victoria, durant les deux dernières semaines, se sont montés à $144,000.

DU NOUVEAU MEXIQUE.

St-Louis, 20 sept.—La malle du Nouveau Mexique est arrivée à Independence, avec des dates de Santa Fé jusqu'au 5 de ce mois. Il y a eu de fortes pluies. Les nouvelles sont sans importance.

D'après le retour des élections pour le délégué au Congrès, il paraît que Senor Otero a été élu.

L'accident survenu à M. Davis.

Boston, 20 septembre.—Le rapport de l'accident survenu à M. Davis et à sa dame, en traversant le chemin de fer de Worcester, n'est pas correct dans ses détails. D'abord, M. Davis n'a pas été grièvement blessé; ensuite, sa dame ne se trouvait pas avec lui dans la voiture.

INCENDIE A CAIRO.—Cairo, 20 sept.—Un incendie a éclaté ici ce matin, et a détruit le "Taylor House" et quatorze autres bâtisses sur la rue Commerciale. On évalue la perte à $40,000.

Vicksburg, 20 septembre. — Le bateau à vapeur Vicksburg a été signalé ce matin à 7 heures, et le Capitol, à 9 heures, descendant le fleuve.

LITERIE.—Campbell & Co, 175 rue du Canal, tiennent les articles de literie, dans tous les genres et dans tous les prix. Leurs matelas, oreillers, traversins, etc., sont confectionnés avec soin et sont fort recherchés.— Voir aux annonces.

TRISTE ACCIDENT. — Un individu nommé Thos. Carr ayant été trouvé ivre dans un wagon du chemin de fer de Pensacola, le conducteur fit arrêter le convoi et mit l'ivrogne à terre. Le malheureux se traîna sur la voie, s'y endormit, et fut écrasé le même jour par le train qui retournait à Pensacola. Il n'a été recueilli de la victime que des débris informes et sanglants qui ont été transportés à la ville et inhumés.

CHRONIQUE LOCALE.

MORTALITÉ.—Le Bureau de Santé annonce qu'il y a eu cent cinquante-six décès dans les limites de la Nlle Orléans, dans la semaine expirée dimanche dernier, 18 du courant.

Le rapport ne constate pas un seul cas de fièvre jaune.

ENQUÊTE SUR LE CADAVRE DU DR GRAHAM.—Le coroner Dauney et son député, M. Weysham, se sont transportés, hier matin, à la dernière demeure du Dr Graham pour tenir l'enquête. Le Dr Charles Delery, médecin de la ville, les accompagnait pour faire l'autopsie du cadavre.

Le jury se composait de MM. Fred. A. Brand, Edward Parmele, G. S. G. Harrey, B. M. [illegible] et Frazier.—Le Dr Delery a présenté le certificat suivant qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer:

"Blessures trouvées sur le corps du Dr R. M. Graham.—Apparence extérieure: trois balles au côté droit de la poitrine et une quatrième logée dans l'épaisseur des muscles du bras gauche. Des trois balles reçues au côté droit, deux seulement ont pénétré, l'une entre la sixième et la septième côte, l'autre entre la septième et la huitième.

"Désordres intérieurs: le foie a été transpercé près de sa base; la rate a été traversée de part en part. Une des balles a traversé une des vertèbres lombaires. La cavité abdominale contenait une énorme quantité de sang dont une partie coagulée et l'autre liquide. La cause de la mort doit être indubitablement attribuée aux blessures ci-dessus mentionnées."

M. Toledano a été conduit à la prison de Paroisse sur l'affidavit de l'officier Bernard qui l'a arrêté.

Le coroner entendra les dépositions aujourd'hui, à midi, dans la salle de la Première Cour de District. On n'a pas pu réunir hier tous les témoins.

ARRESTATION.—John Kerwin qui s'est armé d'un pistolet et a fait feu sur sa femme, dimanche, dans le Quatrième District, a été arrêté hier.

LES ENCOURAGEMENTS.—Henry Miller qu'un affidavit accuse, devant le recorder Summers, d'avoir outragé Samuel Williams, dans la rue Perdido, n'ayant pas pu fournir un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District, a été écroué.

Michael Condron devra répondre, devant le même tribunal, à l'accusation d'avoir forcé Fritz Gesterman.

B. H. Boschbord a été envoyé devant le juge Hunt, pour avoir assommé Gotlieb Evernhoeffer.

Bridget Golding s'est plaint d'avoir été grossièrement insultée par Mary Balden.

Le magistrat a prononcé l'acquittement des personnes suivantes: Mme Margaret Rose, accusée d'avoir insulté John G. Burghardt; Jean Marie Berfeitl et Casimire Berfeitl, petits garçons, accusés d'avoir battu les fils de Nathan Rosenbergh; John Hurley et Thomas Brow, accusés d'avoir déserté le bateau à vapeur Alice Vivien à bord duquel ils étaient employés en qualité d'hommes d'équipage; M. et Mme Kawalsky, leur fils et leur fille, accusés d'avoir insulté L. Beingesburger; Balean Brothers, accusés par Charles H. Hanna, député du commissaire, d'avoir jeté des pommes de terre pourries dans la rue.

Loiz Stoors et Winniford Hannan, qui étaient à l'Hôpital de Charité ont été envoyés à l'Asile des Aliénés, à la demande de M. H. Vanderlinden, commis de l'Hôpital.

John McCaffrey qui avait battu sa femme, n'ayant pu fournir un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite, a été condamné à un mois de prison.

Honora Donnelly, accusée d'avoir insulté James Skelley, a été envoyée au workhouse comme vagabonde.

Johanna White, accusée d'avoir enlevé de la poche de A. Cazes neuf piastres et une montre en or, a été envoyée, par le recorder Wiltz, devant la Première Cour de District.

Olivier Roulatt que Jean Pomme accusait de détournement de fonds, a été acquitté. Il n'y a pas eu de preuves entre lui.—Il s'agissait d'une somme de deux cent cinquante piastres que le plaignant déclarait lui avoir remise pour acheter du charbon de bois à Mandeville.

Ferdinand Hugel, accusé d'avoir insulté Mme Civille Philip, a été renvoyé de la plainte.

Le tribunal a ordonné la mise en liberté de Joseph Rainey que l'officier R. Phillippe accusait de vagabondage.

ACQUITTEMENTS.—Mme Bridget McConnelly mourut subitement, hier matin, chez elle, à l'encoignure Second et Fulton. Son mari fut arrêté sous prévention d'avoir causé sa mort en la battant. Le député coroner Weysham fit appeler les voisins; ceux-ci déclarèrent que Bridget avait l'habitude de s'enivrer et se prenait de querelle avec son mari. Le Dr Hart a trouvé des meurtrissures sur le cadavre, mais après l'autopsie il a donné un certificat dans lequel la mort est attribuée à l'intempérance.—McConnelly a été acquitté.

—Sam. Smith, accusé d'avoir assailli l'avocat Abell à coups de brass knuckles, au coin des rues St Charles et Poydras, a été renvoyé de la plainte, hier, par le recorder Summers.—Son défenseur, M. Barbaut, a admis l'assaut et batterie, mais a dit que l'inculpé avait frappé M. Abell dans un moment de colère et qu'il le regrettait vivement. Le plaignant a retiré l'affidavit.

LA NOUVELLE MACHINE A DESSÉCHER, construite au coin des rues Claiborne et Melpomène, sous la surveillance de M. JEAN COMMUNY, a fonctionné pour la première fois, lundi soir, en présence de l'adjudicataire, M. James Lindsay, du voyer, de plusieurs membres du Conseil de Ville et de représentants de la presse.

Tout le monde s'accorde à dire que le travail ne laisse rien à désirer et fait honneur au Surintendant et à ceux qui l'ont exécuté sous ses ordres.

La machine sort de la fonderie de Leeds; elle est de la force de soixante dix chevaux. La roue a trente six pieds de diamètre, plonge à une profondeur de huit pieds, fait trois révolutions à la minute et jette quarante trois millions de gallons d'eau par vingt-quatre heures.

Monsieur l'Editeur,

Je vous prie de vouloir bien rectifier l'erreur qui s'est glissée dans vos numéros de 17 et 18, dans lesquels on rapporte que lorsque l'agent de police l'Enfant arrêta Joseph Petit, il a trouvé sur lui $300. C'est faux; c'est moi, sa mère, Vve Petit, qui me suis rendue chez lui à minuit lorsque l'on m'avait averti qu'il venait de mourir. Je l'ai fouillé et je l'ai trouvé porteur de $347 50 sous. [illegible]

Sa mère VVE PETIT.

M. [illegible] DE SARTIGES.—Les amis de M. de Sartiges, le ministre de France, ont été jetés, dit le *Times* de New-York, dans une grande inquiétude en apprenant qu'à Plombières, les médecins l'ont déclaré dans un état très dangereux. Un élargissement du foie combiné avec une inflammation de la rate menace d'avoir chez lui les conséquences les plus sérieuses. Les relations sociales de M. de Sartiges dans ce pays sont si nombreuses que cette nouvelle aura le même triste intérêt en Amérique qu'en France.

MORT D'UN AUTRE SAM PATCH.—Nos lecteurs, dit le *Courrier des Etats-Unis*, ont sans doute entendu parler de Sam Patch, qui périt, il y a quelques années, en sautant d'une grande hauteur dans les cataractes de la Genesee, à Rochester. Cette fin malheureuse n'a pas effrayé un autre téméraire, nommé Shields, qui vient d'essayer, lui aussi, de sauter du haut de la rivière américaine dans les eaux du Niagara, un peu au-dessous des terribles cataractes. Cet exploit, qui a eu lieu lundi dernier, n'a pas été couronné de plus de succès que le premier, et Shields a trouvé dans la rivière la mort qu'il avait trop bravée.

LA REVOLUTION DE COSTA-RICA.

Nos dépêches télégraphiques nous avaient déjà annoncé que la petite république de Costa-Rica, dans l'Amérique Centrale, avait été le théâtre d'une révolution. Le président Mora, condamné à l'exil, est arrivé à New-York à bord du *North Star*. Les journaux de cette dernière ville publient sur les événemens qui viennent de s'accomplir à Costa-Rica des détails que nous allons leur emprunter. Voici d'abord ce qu'on lit dans une correspondance de la *Tribune*:

"Le 14 août vers 5 heures du matin, deux officiers de la garnison nommés Solfero Rodriguez et Luis Pecheco, se rendirent au palais, et demandèrent à voir le président pour affaires urgentes. Admis près de lui, ils lui dirent que sa présence était nécessaire immédiatement à la caserne, pour réprimer une mutinerie qui venait d'y éclater, et que le colonel Salazar l'envoyait chercher à cet effet. Le président donna quelques ordres à ce sujet, et répondit qu'il allait se rendre à la caserne après s'être habillé et avoir pris une tasse de café. Mais alors les officiers s'emparèrent de lui, déclarèrent qu'il était leur prisonnier, et le menacèrent même de le frapper de leurs épées s'il tentait de résister. Du palais, le président fut immédiatement conduit à la caserne, et *avant que le peuple eût rien su de ce qui se passait*, la révolution était accomplie. Pendant sa détention, le président fut contraint à écrire aux commandans militaires des autres villes, et aux principales autorités, pour les dissuader de résister, et peu après, il fut envoyé avec une garde de cent soldats à bord du vapeur *Guatemala*, où il trouva son beau frère le général Canas, compris dans l'acte de bannissement, ainsi que son frère le général Mora."

Voici la protestation que le président Mora a rédigée avant de s'embarquer. Des copies de ce document ont été transmises à tous les ministres et consuls étrangers accrédités près des républiques de l'Amérique Centrale.

"*Juan Rafaël Mora*, par la constitution, président légitime de Costa-Rica, à bord du steamer *Guatemala*, à l'ancre dans le port de Punta Arenas,—le 18 août 1859,—à M. le ministre (ou consul) de ——

"Je vous fais savoir que le 14, courant, à 5 heures du matin, le commandant d'une des casernes de la capitale, et l'officier de garde dans une autre, achetés par quelques factieux, m'ont mis en prison, sans observer aucune forme légale, en outrageant ma personne par un traitement brutal, et me faisant conduire à bord de ce steamer par une garde de cent soldats. Ils m'ont informé par ordre du président provisoire, que j'exerce à ce pays la loi contre mes amis. Sont aussi les généraux Mora et Canas, le premier, commandant militaire dans la capitale, le second, ministre des finances et de la guerre.

"En conséquence, et considérant que le peuple de Costa-Rica n'a pris aucune part à cet acte, mais au contraire a courut à ma défense après le premier moment de surprise; en premièrement que j'ai été contraint de donner des ordres défendant de souiller de sang le sol du pays par une guerre,—secondement que le bruit avait été répandu par les révolutionnaires qu'ils m'assassineraient si l'on faisait quelque tentative pour me délivrer;

"De plus, prenant en considération que rien ne peut justifier cette insurrection qui est un acte tout militaire, basé sur la trahison de quelques soldats sans honneur, en dépit des mesures qu'ils pourront prendre ultérieurement pour lui donner une apparence moins criminelle.

"Par suite des faits susdits, je regarde comme mon devoir en ce moment, le premier où je suis libre, de protester solennellement devant les nations civilisées d'Europe et d'Amérique, spécialement celles avec lesquelles la république est liée par des traités,—ainsi qu'il suit:

"Je proteste contre la force brutale qui a rendu impossible pour moi, l'exercice de mes droits comme gouverneur légitime de la république de Costa-Rica.

"Je proteste contre la validation qui peut sembler être donnée à tous et à chacun des actes émanant de quelque gouvernement inconstitutionnel que ce soit qui, maintenant ou plus tard, peut ou pourra exister dans le Costa-Rica, tant que je n'ai pas abdiqué le pouvoir pour la période constitutionnelle pour laquelle j'ai été élu, du 8 mai de la présente année, au 8 mai 1865.

"Je proteste contre la non-reconnaissance des autorités légitimes, par le parti révolutionnaire; et finalement

"Je proteste contre toute responsabilité quelconque dans les résultats présents ou futurs que peut amener l'attaque violente commise contre ma personne ou celle de mes ministres.

"Je vous adresse cette communication pour que vous puissiez la porter à la connaissance de votre gouvernement."

JUAN RAFAEL MORA,
Président légitime de la république de Costa-Rica.
JOSÉ MARIA CANAS,
Ministre de la guerre et des finances en l'absence du ministre des affaires étrangères.

AFFAIRES D'ITALIE.

Nous empruntons à l'*Indépendante* de Turin du 26 août le projet suivant de réorganisation de l'Italie centrale, pour donner une idée du travail des esprits en Piémont:

"M. Petro Canepa, avocat, propose le projet suivant de réorganisation de l'Italie à soumettre aux potentats:

"1o—Parme et Plaisance réunies à l'Etat du roi de Sardaigne.

"2o—La Vénétie placée sous le gouvernement de l'archiduc Maximilien.

"3o—Pour le gouvernement de la Toscane et du duché de Modène, appeler la princesse de Savoie, Clotilde, fille de Victor Emmanuel, épouse du prince Napoléon, qui serait comme en Angleterre, prince époux.

"4o—Les Légations du Pô jusqu'à la province de Rimini, sous la haute souveraineté du Pontife, gouvernées par le pouvoir royal de la Toscane, mais d'une manière distincte de cet Etat, réservant au Souverain Pontife la ratification des lois et un tribut annuel de 3 millions.

"5o—Convocation à Rome des représentants des cinq Etats d'Italie (Piémont, Venise, Toscane, Rome et Naples). Par ces représentants serait constituée une Confédération ainsi qu'ils l'entendraient. Aucune décision ne serait obligatoire à moins d'avoir été prise à la majorité de quatre voix.

"6o—Des réformes efficaces politiques et administratives, introduites sans retard dans les Etats de Venise, de Toscane, de Rome et de Naples.

"7o—Toute troupe étrangère serait exclue de l'Italie dans les six mois, sauf, en ce qui touche l'Etat pontifical, un plus long délai à établir entre le Pontife et les représentants dont il s'agit au No 5.

"8o—Le concours de tous les Etats italiens serait obligatoire en cas de guerre offensive contre toute puissance quelconque."

On écrit de Florence, 22 août, à la *Patrie*:

"Le vote de l'Assemblée a été accueilli dans toute la Toscane avec un enthousiasme incroyable. Toutes les villes, tous les villages, ont spontanément illuminé. Florence seule a gardé son calme habituel. Fière du devoir qu'elle venait d'accomplir, elle se contenta du spectacle de la joie universelle.

"Cette modération tient un peu à la nature du Florentin, qui ne s'étonne de rien au monde. D'ailleurs, le gouvernement comprend fort bien la nécessité de répondre d'avance à tous les prétextes que la diplomatie pourrait invoquer contre lui. Il veut pouvoir dire, sans être démenti par les faits, que l'ordre n'a jamais été troublé à Florence, pas même par des démonstrations de joie trop bruyantes. En effet, Florence n'a jamais présenté un aspect plus tranquille et plus calme que dans ces jours.

"J'apprends que Garibaldi a fait avancer sa division vers le Pô. Est-ce que les quelques milliers d'hommes que le duc de Modène a pu recruter voudraient tenter quelque coup dans ces parages? Je ne le pense pas; mais la petite armée toscane est depuis longtemps préparée à engager la lutte.

On paraît vouloir insister auprès du gouvernement sur la nécessité de réformer le vote du 16 août. Vous concevez facilement que la chose n'est pas trop facile. Est-ce que la diplomatie aurait la prétention de trouver en Toscane quelque forme d'anarchie ou de guerre civile? Elle n'aura pas cette satisfaction. Jamais population n'a eu plus de confiance dans son droit et dans la justice de sa cause. On ne doute pas non plus des bonnes dispositions de l'empereur à maintenir son programme pour ce qui concerne la validité du suffrage exprimé avec autant de calme et d'unanimité.

"L'Assemblée qui a donné ce suffrage représente le tiers de la propriété territoriale de la Toscane. Toutes les classes, toutes les notabilités du pays en font partie: la noblesse, la richesse, l'industrie, la science, la magistrature, le clergé. Le moyen d'infirmer ce vote et d'en nier la haute portée? C'est impossible. Cette Assemblée n'a pas été nommée par le suffrage universel; c'est une Assemblée conservatrice, nommée d'ailleurs d'après la loi électorale élaborée par le Grand-Duc lui-même, et qui a déclaré sa déchéance."

L'ALLIANCE ANGLO-FRANÇAISE.

Voici en quels termes M. de Morny s'est expliqué, à l'ouverture de la session du conseil général du Puy-de-Dôme, sur les relations de la France avec l'Angleterre:

"Certes, j'ai pu mieux qu'un autre apprécier la loyale fidélité de l'empereur et ses intentions pacifiques; car, lorsqu'il m'a fait l'honneur de m'envoyer en Russie pour renouer les relations entre les deux pays, la partie de mes instructions qui a été le plus souvent recommandée était: "Ne laissez porter aucune atteinte à l'alliance anglaise; et loin de chercher à diviser les grandes puissances, indiquer au contraire que si elles avaient le bon sens de s'unir et de s'entendre, toutes les misérables difficultés qui surgissent en Europe pourraient toujours se résoudre pacifiquement."

"Rien ne m'a permis de rappeler les incidents qui ont précédé la guerre avec l'Autriche pour établir que l'empereur Napoléon, tout en voulant délivrer l'Italie et dégager la frontière de la France de la pression autrichienne, eût préféré atteindre ce but par un Congrès que par la guerre? L'état et la situation de l'Autriche suffisent pour le prouver. Et si les hommes d'Etat de l'Angleterre, qui aujourd'hui trouvent que l'on n'a pas assez fait pour les Italiens, avaient bien voulu avant la guerre exprimer les mêmes sympathies, il est à présumer que les affaires d'Italie eussent pu être réglées par la diplomatie.

"Je le répète, après tout ce que l'Empereur a dit et fait, le soupçonner de préparer dans l'ombre, sans autre motif que de vieilles rancunes, une entreprise qui bouleverserait de fond en comble les plus grands intérêts du monde et porterait le coup le plus funeste à la civilisation, c'est douter de sa parole et de son cœur comme souverain et comme homme. Aussi vous n'y croyez pas. Hélas! messieurs, peut-être qu'en Angleterre ceux qui répandent ces frayeurs n'y croient pas plus que vous et moi: mais en excitant la susceptibilité nationale, en flattant quelques instincts populaires, on augmente sa publicité comme journal, sa popularité comme orateur politique; on n'en commet pas moins une mauvaise action, car on indispose les deux pays l'un contre l'autre, on excite de vagues défiances, et l'on fait si bien qu'à un jour donné, un incident sans valeur, un malentendu facile à arranger dans de bons rapports, peut devenir une complication sérieuse dans un état de réciproque susceptibilité.

"Enfin, le temps, la résolution de l'empereur de lancer la France dans les occupations et les travaux de la paix, prendront, je n'en doute pas, le dessus sur ces craintes chimériques.

"C'est là, messieurs, l'espèce de guerre qu'il nous faut faire à l'Angleterre: achevons résolument tous nos moyens de transport et de circulation; mettons-les en communication avec nos houillères; abaissons le prix de revient de toutes nos objets fabriqués; imitons le peuple anglais dans ce qui nous manque, puisons nos forces dans l'esprit d'association sans recourir toujours à l'appui et à l'aide du gouvernement; apprenons à nous servir du crédit; tâchons de conquérir et de conserver, par l'usage prudent que nous en saurons faire, ces libertés qui font de l'homme le maître absolu de son bien, et qui n'ont de limites que le tort fait à autrui.

"Oui, faisons à l'Angleterre une guerre industrielle et commerciale, lutte de progrès et de civilisation, loyale, avouable et qui profitera au bien être de tous.

"Voilà ce que désire l'empereur: secondons ses efforts; déjà l'amnistie est une œuvre d'apaisement et de pacification qui est le prélude du système dans lequel nous allons entrer; espérons qu'elle sera comprise ainsi par tout le monde, surtout par ceux qui en sont l'objet."

FEUILLETON.

UNE DENT DE LAIT.

Scènes de la vie de famille.

PREMIÈRE PARTIE.
I.—[Suite.]

En achevant ces mots, Edgard roula froidement une seconde cigarette entre ses doigts, l'alluma sans paraître remarquer les signes de reconnaissance que lui adressait sa cousine, et le regard de fureur que lui lançait son oncle.

—Bravo! mon neveu, bravo! dit le marquis ne se contenant plus; encouragez les faiblesses de Mathilde; flattez ses penchans aux dépens de sa dignité; mettez-vous avec elle contre l'autorité d'un père, c'est là un rôle digne de vous. Ne faut-il pas encore, pour vous complaire, que j'aille prendre ce Monsieur par la main, et que je le supplie moi-même......

—Pardon, mon oncle, dit Edgard avec le même calme; votre neveu, tout Edgard Moulin qu'il est, et il s'en vante, car c'était le nom d'un honnête homme qui le lui a transmis pur et sans tache, n'a pas, proportion gardée, moins souci de l'honneur de Mathilde que vous-même; j'ai dit ce que je pensais tout à l'heure de l'homme comme homme, car vous avez en effet aux excès, et c'était injuste; mais en ce qui touche Mathilde, je dis et je le dis devant elle-même, que je défends au vicomte Ernest de penser en quoi que ce soit à elle, et j'ajoute que si un duel n'est pas été plus compromettant que le silence, puis qu'en fait rien de grave n'est arrivé, le vicomte Ernest a payé cher la légèreté de sa conduite. Ne prétendez donc pas, mon oncle, que je flatte les penchans de Mathilde aux dépens de sa dignité, car je verserais tout mon sang pour la défendre ou la venger, et vous le savez bien.

—C'est bon, Edgard, c'est bon, dit le marquis, dominé malgré lui par la mâle franchise du jeune homme, sur le cœur de qui il avait bien pouvoir compter, et qu'il aimait tendrement; tu m'as mal compris mes paroles, et je connais ton amitié pour nous..... Mais il est du pourtant de se voir faire la leçon par de jeunes têtes.

—Et moi aussi, mon bon Edgard, tu m'abandonnes donc! dit tristement la jeune fille.

—Non, cousine, non, je ne t'abandonne pas, reprit doucement Edgard; seulement, je parle devant toi le langage de la vérité, parce que tel est mon devoir; mais je ne vois pas qu'il faille heurter tes sentimens, parce que je connais trop ton cœur pour ne pas savoir que tu souffres en ce moment, et que toute souffrance vraie est respectable. Les désirs que mon oncle a de te voir mariée sont trop justes et trop légitimes et basés sur de trop justes motifs pour que je ne te dise pas comme lui: Marie-toi, si tu le peux, sans trop briser ton cœur. En te parlant ainsi, je ne suis pas suspect, car je ne verrai le jour de ton mariage, quel qu'il soit, qu'avec une instinctive répugnance. Un frère tremble toujours, en voyant sa sœur s'embarquer sur une mer aussi orageuse que celle du mariage, et tu es bien un peu ma sœur.

—Tu parles même dire beaucoup, mon bon Edgard, répondit doucement la jeune fille en lui serrant la main.

Pendant cet entretien, le vieux marquis se promenait en long et en large dans le salon, y avait tout bas que la douce raison de son neveu était plus capable d'agir sur Mathilde que ses emportemens à lui. Enfin, quand le silence fut rétabli, il s'arrêta devant Mathilde et lui dit:

—Voyons; en définitive, que décides-tu? La comtesse attend une réponse, et, bonne ou mauvaise, je ne puis me dispenser de la lui faire une. C'est bien le moins que tu prennes un parti.

—Ce que vous ferez sera bien fait, mon père, dit Mathilde en se levant avec une dignité calme. Agissez comme vous l'entendrez; je vous obéirai en fille soumise, mais ne me mettez pas dans la dure obligation de mécontenter mon père en disant non, ou de me briser le cœur en disant: oui.

Et, portant son mouchoir à ses yeux, elle sortit.

—Hum! dit le marquis lorsque la porte fut refermée, en regardant son neveu d'un air d'embarras, c'est une réponse moitié figue et moitié raisin, cela.... Je suis aussi indécis qu'auparavant, moi!

—C'est pourtant limpide comme eau de roche, répondit Edgard.

—Tu trouves?

—Certainement.

—Allons, soit, dit le marquis en s'asseyant à son bureau, je vais donc écrire immédiatement à la comtesse.

—Pour lui annoncer?...... interrogea Edgard.

—Eh! parbleu! pour lui annoncer que Mathilde consent à l'entrevue demandée, et que......

—Pardon, mon oncle, reprit le jeune homme en l'arrêtant au moment où il se préparait à écrire.

—Quoi?

—Je me suis laissé dire, continua Edgard en riant, que vous aviez autrefois été heureux auprès des femmes, et que vous connaissiez parfaitement leur cœur.

—Eh bien! où veux-tu en venir, mauvais sujet? dit le marquis en souriant, intérieurement flatté de cette allusion à son passé.

—Eh bien! mon oncle, vous avez eu tort de négliger l'étude, vrai!

—C'est-à-dire que....

—Que vous n'y entendez plus rien, mon cher oncle.

—Hein! est-ce que par hasard, un blanc-bec comme toi voudrait me manquer de respect?

—Dieu m'en garde, mon oncle! Rien n'est plus loin de ma pensée, mais permettez-moi de vous faire un apologue.

—Va-t-en au diable, avec ton apologue, dit le marquis en se levant avec une brusquerie comique; décidément tu vois mauvaise société, mon neveu; tu fréquentes les poètes, et cette fréquentation te perd.

—Mais non, mon cher oncle, mais non.... Il y a quelquefois du bon chez les poètes, dit Edgard toujours en riant, et quoi qu'on en dise, le vieux Lafontaine n'était pas un sot.

—Eh bien! voyons ce qu'il chante, ton apologue.

—Savez-vous ce que c'est qu'une dent de lait mon oncle?

—Ah çà! te moques-tu de moi? dit le marquis. Est-ce que je n'ai pas une fille qui a fait toutes les siennes, et qui a sur même maintenant de celles qu'elle a, pour déchirer impitoyablement tous mes projets?

—C'est cela même, mon bon oncle. Pour nous autres hommes, quand toutes nos dents de lait sont poussées, tout est dit; mais chez les jeunes filles, il en est une, une dernière, plus cruelle que toutes les autres, et qui cependant n'a pas plus de racine; qui leur pousse sur le tard et qui les fait parfois grandement souffrir; c'est celle qui tourmente Mathilde en ce moment, c'est le premier amour, ce premier amour de jeune fille bonnette et pure, qui sait ou ne sait trop pourquoi, qui vient on ne sait trop comment; celle qui, avec ses apparentes faiblesses, quelquefois plus qu'un passion sincère. C'est un composé de niaiseries sentimentales et de naïves ignorances, mais celle qui l'éprouve ne voit rien au-delà, et tient à ces niaiseries comme à son plus cher trésor. Veuillez les lui arracher, elle s'y cramponne de toutes ses forces, elle les défend avec énergie, et s'y attache d'autant plus qu'elles lui ont coûté plus de peine à conserver. Laissez faire la nature, au contraire; un hasard, un choc, un mouvement brusque, un rien enfin, suffira à faire tomber cette précieuse dent qui n'a pas de racine, et l'opération sera faite sans douleur.

—Hum! dit le marquis songeur; ainsi, tu penses?...

—Je pense que Mathilde est encore trop près de ses souvenirs pour pouvoir les oublier ainsi; laissez au temps à faire son œuvre d'arracheur de dent et d'illusions, ajouta-t-il en riant, et je vous gage qu'avant un an Mathilde sera mariée et heureuse de l'être.

—Hum!..... tu en arrives à ton but, sournois, qui est de te faire bien venir de ta cousine.

—Je n'ai pas d'autre but que son bonheur, mon oncle, et je crois bien mon conseil plus sage que le vôtre.

—Ainsi tu me conseilles d'écrire à la comtesse.....

—Des phrases en l'air....., ce que vous voudrez; une lettre enfin qu'elle ait à [illegible], quitte à lui dire après à elle-même, ce que vous jugerez bon, sur elle est sur tout de vos amis pour que vous puissiez vous expliquer franchement avec elle.

—Allons, puisque votre la voulez tout, dit le marquis.

Il s'en revint à son bureau.

Mathilde rentra, elle était plus calme et semblait résolue à tout; cependant son œil regardait sournoisement au dessous de la lettre qu'écrivait son père. Edgard avait repris sa place devant la cheminée.

—Il ne s'agit plus que d'envoyer cette lettre à la comtesse, dit le marquis en se levant et en sonnant.

—Mon père, dit Mathilde d'un air suppliant.

—Eh bien! quoi! dit le marquis, n'es-tu pas contente puisque je fais ce que tu veux, et que j'écris à la comtesse pour la prier de nous excuser, et de ne pas donner suite à ses projets?

—Vrai, bien vrai! vous avez écrit cela? dit la jeune fille, la figure rayonnante de joie.

—Hum! j'ai tort, gronda le marquis, mais Edgard l'a voulu, et je ne sais rien refuser à ce mauvais sujet-là.

Et il alla donner la lettre au valet de chambre qui entrait, en lui recommandant de la porter immédiatement à l'hôtel de Mouzan.

—Toi, c'est toi, qui l'as décidé, mon bon Edgard, disait pendant ce temps Mathilde au jeune homme.

—Tu vois, cousine, que je ne t'abandonne pas, dit celui-ci en souriant.

—Oh! tu es bon, toi! Vois-tu, j'en serais morte!

—Eh bien! Edgard, est-ce que tu ne dînes pas avec nous? dit le marquis en revenant, et voyant son neveu prendre son chapeau.

—Non, mon oncle, répondit le jeune homme, j'ai un dîner de corps ce soir, un dîner d'artistes auquel je ne puis manquer.

—Soit! bon appétit alors, Monsieur l'artiste; et vous, la belle pleureuse, embrassez donc au moins votre père.

—Oh! de grand cœur, dit Mathilde, en entourant le cou de son père de ses bras et en envoyant par dessus l'épaule du marquis un dernier signe muet de reconnaissance et d'adieu à son cousin qui sortait en souriant.

II.

Mathilde, comme nous l'avons dit, avait perdu sa mère à un âge où cette perte ne pouvait avoir à ses yeux toute son importance réelle. La Providence l'a décidé ainsi, et c'est sagement vu, comme tout ce qui vient d'elle. Si une petite fille de cinq ans pouvait savoir, indépendamment de l'affection qu'elle peut avoir pour elle, tout ce qu'elle perd en perdant le guide naturel que Dieu lui avait donné, elle ne résisterait pas à la conscience de son malheur. Si bon, si tendre, si prévoyant que soit un père, il n'a pas, il ne peut avoir cette prescience qui fait des mères un si sûr bouclier, une défense si infaillible pour leurs filles.

On ne sait pas tout ce que la privation de cette surveillance incessante et divine peut dans la vie d'une jeune fille mettre de douleurs, de fautes mêmes, qui n'y eussent point trouvé place si sa mère avait été là pour les en écarter.

Grâce à Dieu, chez Mathilde, cette perte, si affreuse qu'elle fût, ne devait pas, ne pouvait pas avoir de conséquences aussi funestes.

La nécessité où elle fut de bonne heure de prendre au foyer de son père la place de sa mère absente, puisque le digne gentilhomme, comprenant, la comme partout, ce que lui commandait son devoir, s'avait pas voulu mettre d'étrangère entre sa fille et lui; la conscience secrète qu'elle acquit dès les premiers instans et de ce que la conduite de son père avait de généreux envers elle, et de ce qu'elle lui imposait de reconnaissance, firent d'elle avant l'âge une jeune fille douée d'un esprit plus sérieux et d'une connaissance plus exacte de la vie et du monde, que ne l'est d'ordinaire une jeune fille de vingt ans. Pour nous expliquer en deux mots, Mathilde était une jeune fille un peu femme et, cependant, n'était en fin de compte qu'une femme encore très jeune fille.

Cette fermeté, que les circonstances l'avaient contrainte à prendre, et qu'elle déployait en toutes choses, sans jamais cependant rien concéder de ce que lui imposait le respect d'une fille envers son père, lui avait donné naturellement sur l'esprit du marquis une influence immense. Le voyant doué de tant de raison précoce et de tant de dignité native, le marquis, qui chérissait sa fille comme son plus précieux bien, ne faisait rien sans la consulter et lui accordait dans leur vie commune toute la prépondérance qu'il accordé à sa femme, dont elle tenait si noblement la place. Cette confiance illimitée en elle fut la cause de ce premier chagrin qui, nous l'avons vu, s'était [illegible] sur la vie de Mathilde, et sa mère qui eût sans doute épargné, en ne contraignant pas plus que le marquis les premiers battemens du cœur de sa fille, mais en les dirigeant par les conseils d'une sage prudence.

A continuer. JULES DE WAILLY FILS.

ATTENTION

Vente à crédit.— Indiennes nouvelles, mousselines de laine et marchandises sèches.— Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Blache et Lemmon, No 77 rue de Chartres. Conditions à la vente.

A LOUER.

Le local de la maison située au coin des rues d'Orléans et Royale. On pourra en prendre possession le 1er octobre prochain. S'adresser sur les lieux, ou à F. GRAS & S. LODE. 21sept—9 encoignure Esplanade et Vieille Levée.

INDIGO!—5 surons indigo de Manille; 2 surons indigo de Guatemala; 1 do de Caracas. A vendre par E. TURPIN, 21sept 56 rue de la Vieille Levée.

LARD [illegible]—50 barils St Louis, à vendre par E. E. GRENEAU & Co.

DIVERS.—Thés de diverses marques; Fruits au jus, sardines; Huile d'olive, macaroni et vermicelli; Vin rouge en caisses, diverses marques; Champagne, do do grandes et demi-bouteilles; Liqueurs assorties, anisette, cognac, sirops et olives, morue, harengs, maquereaux, etc. etc. en magasin et à vendre par L. MALUS & Co, 19sep 66 Vieille Levée.

POMMES de terre—111 barils Mechanics et Pink eyes, en débarquement du bateau à vapeur Joe Warner.

Oignons—150 sacs oignons rouges de Flowers, quittés de choix, en débarquement du John Warner.

Fèves—50 barils fèves de choix, en débarquement du navire Rufus Choate.

Pommes de terre—150 barils Mechanics et pink eyes, en débarquement du bateau à vapeur T. L. McGill.

Oignons—150 barils oignons rouges et oignons blancs de choix, en débarquement du T L McGill.

Pommes—150 barils et caisses pommes de choix.

Concombres—15 barils concombres de la nouvelle récolte, en débarquement du bateau à vapeur Joe Warner et à vendre par A. CHOPARD & Co, 21 sept 96, rue Poydras.

CONSULADO DE ESPANA.

Debiendo salir proximamente para la Península en virtud de licencia temporal que se ha dignado concederme S. M. (Q. D. G.), queda desde esta fecha encargado del Consulado, el Sr. Vice-Cónsul del mismo Don Antonio Parnado.
Nueva-Orleans 17 de setiembre de 1859.
El Cónsul de S. M. C.
30sep—3 JUAN CALLEJON.

DEMANDE.

UN professeur français, d'un certain âge et d'une longue expérience dans l'enseignement, désire trouver une place soit dans une famille, soit dans une institution, à la campagne.

Outre sa langue maternelle, il enseigne et parle l'anglais et l'espagnol; il possède aussi le latin, les mathématiques, etc.

Il est muni de bonnes recommandations. S'adresser à J. J. B., Nlle-Orléans, poste restante. 20 sep—3t

DEMANDE DE CUISINIÈRE.—Une petite famille désire louer une bonne domestique de couleur bien recommandée, pour faire la cuisine et le ménage. Une esclave serait préférée. S'adresser au No 8, rue du Camp. 21sept—3t

Demande de couturière, &c.

ON demande une jeune française (ne parlant que sa langue,) pour coudre et s'occuper d'enfants. S'adresser à W. [illegible] & Albie, No 180, rue Chartres. 21sept—6t

C. A. BARRIÈRE & BRO.

ANNONCENT respectueusement à leurs amis et au public qu'ils font en ce moment l'ouverture de leur stock de

LINGERIE.

DAMAS SOIE BRODÉ, RIDEAUX, DENTELLE ET MOUSSELINE, LINGE DE TABLE, NAPPES ET SERVIETTES, MARCHANDISES D'HABITATION, COUVERTURES, JEANS ET LINSEYS, Doboyaux à trois bas gets, POPELINES D'IRLANDE, qu'ils se feront un véritable plaisir de montrer. Egalement, un assortiment complet en Cloaks et Costumes.

C. A. BARRIÈRE & BRO.
20 sep 130, rue du Canal, bât—Tours.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

F. MALARD & Co

Encoignure Canal et Vieille Levée.

VIENNENT de déballer UN GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS D'HIVER de toutes qualités qu'ils offrent à vendre au plus bas prix de la place, pour argent comptant ou de bon papier. Les marchands de la campagne sont invités à venir examiner notre stock avant de faire leurs achats. 19 sept—6t 2a F. MALARD & Co.

Habillements d'Habitations!

F. MALARD & Co.

Encoignure Canal et Vieille Levée.

ONT en magasin un assortiment complet d'habillements d'hiver pour habitations, consistant en paletots, pantalons, chemises en flanelle et en coton, capots, robes de chambres, couvertures, chapeaux, souliers, etc. Les habitants sont invités à venir visiter notre stock d'habillements que nous vendons à bas prix. Les commandes seront promptement exécutées.

19sept—6t W. camp. F. MALARD & CO.

Huile d'olive, Macaroni et Vermicelli.

1000 paniers huile, Bocquet, Dumas, grands bouteilles; 500 paniers huile, Bouquet, Mesureur et Parlanon; 100 do do Aubin Pangier; 500 do do Aubin Favreau; 500 do do Ant. Oreos; 1000 caisses macaroni et vermicelli; 500 caisses [illegible], à vendre par LANATA FRÈRES, 20 sep 8 et 11 rue Jefferson.

LIMONS—100 caisses limons de Messine, en débarquement et à vendre par LANATA FRÈRES, 20sep 8 et 11 rue Jefferson.

VINS BLANCS—[illegible] barils Vins blancs; 40 barriques de do; 500 caisses do, des Bons Bureau, à vendre par LANATA FRÈRES, 20sep 8 et 11 rue Jefferson.

VINS ROUGES—100 barriques Bordeaux; 50 barriques vin blanc Margaux Medoc; 500 caisses St Julien; 50 do Haut Brion; 1000 do St Julien Médoc, à vendre par LANATA FRÈRES, 20sep 8 et 11 rue Jefferson.

DIVERS—100 caisses absinthe de Hollande; 100 caisses absinthe E Pernod; 2000 paniers champagne Heidsieck & Chandon, en débarquement du Roger Stewart, du Havre, à vendre par LANATA FRÈRES, 20 sep 8 et 11 rue Jefferson.

HUILE de graine de lin—2000 gallons huile vierge, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 20 sept 26 Vieille Levée.

QUININE—1000 onces, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 20 sept 26 Vieille Levée.

VINS—20 barriques bon vin rouge pour familles; 2500 caisses Loeville, Lafitte et Margaux d'Aiguillon, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 20 sept 26 Vieille Levée.

GENIÈVRE—20 pipes genièvre de Hollande, Rynbende & Swalls, marque "Ancre", à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 20 sept 26 Vieille Levée.

THÉS—Un grand assortiment de thés vert et de thé noir, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 20 sept 26 Vieille Levée.

EAUX-DE-VIE COGNAC—Aug. Seignette, Jules Lefevrière, Sazerac, Triande & Co., L. Le Bureau, Vine Yard Growers Co, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 20 sept 26 Vieille Levée.

MOUTARDE—[illegible] caisses moutarde Durham, de Colman, dans des boîtes en fer-blanc de 1/4, 1/2, 1, 4, 6 et 12 livres, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 20 sep 26 Vieille Levée.

AVIS.

LES personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la société MOSSIER sont priées de les présenter au soussigné avant le 10 octobre prochain; après cette date elles ne seront plus reconnues. Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1859. CHS CASTAING, gérant, encoignure Marais et Canal Carondelet. 19 sep—jus 10 oct

HOUBLON—50 balles houblon de la dernière récolte, en débarquement, et à vendre par P GOMAGES FRÈRE & Co, 19 sep rue Royale et St Philippe.

CAMPÊCHE—[illegible] barils bois de Campêche coupé, à vendre par P GOMAGES FRÈRE & Co, 19sep rue Royale coin St Philippe.

CARBONATE d'ammoniaque—10 barils à vendre par P GOMAGES FRÈRE & Co, 19sep rue Royale coin St Philippe.

INDIGO—5 surons indigo de Manille; 2 surons [illegible]; 3 caisses [illegible], à vendre par P GOMAGES FRÈRE & Co, 19sep rue Royale coin St Philippe.

Maison Rouge No 1,
ENTRE LES DEUX MARCHÉS.

BODET & GURYDAN

FERONT lundi, 19 courant, l'ouverture d'une saison de linge anglais grisaille qu'ils vendront au prix modique de 20 cents la yarde, ainsi que de dix ballots de coton [illegible]. Nous ferons incessamment l'ouverture de nos nouveautés d'automne et d'hiver qui seront vendues à des prix excessivement bas. BODET & GURYDAN, Maison Rouge No 1, encoignure Royale et Condé. 18sep

Demande de cuisinière.

ON désire acheter ou prendre à loyer une esclave cuisinière. S'adresser au No 317, rue Tchoupitoulas, ou à M. L. votre N° 10, bureau de poste. 19sep—3t

500 de récompense

SERONT payées par la Compagnie de Navigation du canal Carondelet de la Nouvelle-Orléans, à quiconque fournira les informations nécessaires pour faire condamner les personnes qui auront jeté ou fait jeter des ordures ou quoi que ce soit dans le Canal, le Bassin ou le Bayou St Jean, des chiens, des chevaux ou d'autres animaux morts, contrairement aux ordonnances de la ville. 14 sep—1m LE GAGNEY, secrétaire.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir un assortiment [illegible] J. LABALLE, Sellier, 14sept 188 Chartres.

ENTREPOT DE TAPIS,
No 19, Rue de Chartres.

NOUS recevons des marchandises [illegible] TAPIS [illegible], velours, Royale Wilton, TAPIS de Bruxelles, [illegible], HUILES, TOILES CIRÉES [illegible]. A. BROUSSEAU & CO.

CIGARES de la Havane, en magasin et à vendre [illegible]

A VENDRE—[illegible] PERRY & COUTURIÉ, [illegible] rue Gravier.

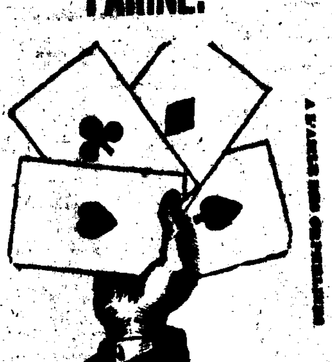

FARINE.

Cette célèbre FARINE DE FAMILLES, marque des "QUATRE AS" est faite expressément pour nous, en barils et demi barils. Nous pouvons la recommander à nos amis, en toute sûreté, comme un excellent article. L'annonce du Montreal en dit assez. Il fera ce qu'il promet.

BULLITT & WHALEY,
Marchands de Grocerie,
Nos 30 et 32, Nouvelle Levée.
Nlle-Orléans, 16 septembre 1859. 19sept—1m

12 & 14 rue de Chartres 12 & 14

GRANDE EXPOSITION DE
SOIERIES
ÉLÉGANTES D'AUTOMNE
ET
ÉTOFFES POUR ROBES

JOHN TODD,

Vient de déballer un stock considérable, riche et élégant de SOIERIES NOUVELLES D'AUTOMNE achetées aux dernières grandes ventes à l'encan de New-York, bien au-dessous de leur valeur.

ROBES EN RICHES SOIERIES [illegible].

Deux et quatre bouillons et double jupes, 600, valeur 800.

Magnifiques robes de Soie grec d'Ecosse;

Doubles Jupes gradées et à quatre bouillons, 948 do, valeur 800.

RICHES SOIERIES IMAGÉES pour robes;

POULARDS, POPELINES des meilleures choix, etc.

TAFFETAS NOIRS CORDÉ,

de toutes les qualités et largeurs, très bon marché. Un examen des marchandises ci-dessus est respectueusement sollicité, car elles seront vendues à UN QUART de moins qu'aux prix d'importation.

MODES.

ON met en vente aujourd'hui lundi, 19 courant, les nouveaux

CHAPEAUX DE MODELE FASHIONABLE

importés en ville pour l'automne.

Aussi, une variété choisie des articles suivants:

MANTEAUX, modèle riche, en soie, peluche, drap, velours, etc.

RUBANS de chapeaux et ceintures.

Fleurs, plumes, ruches, coiffures, etc., etc., formant un choix des plus belles nouveautés de la saison.

N. B.—On vient de déballer des

BAREGES ANGLAIS,

doubles, avec quelque chose de nouveau, de riche et de recherché.

JOHN TODD,
20 sept—3t Nos 12 et 14, rue de Chartres

Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

UNE assemblée spéciale de cette Société aura lieu dans la salle de la Public Union, rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St Philippe, jeudi 22 septembre 1859, à 7 heures précises. Les membres sont priés d'être ponctuels. Par ordre du président. 20 sep—2t AUG. LABONE, secrétaire.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova-Orleans.

ASSEMBLEA GERAL E ESPECIAL.

Os membros que compoem esta Sociedade, se reunirão em Assemblea Geral no seu Local No 366 Old Levee, quarta feira 21 do corrente pelas 7 1/2 horas da tarde, para o tractar do proximo Anniversario; e da inauguração de Nova Tumba. Se espera que todos os membros estejão presentes. Por ordem do Sr. Presidente. ANTHONY SAMBOLA, Secretario. N. O., 19 de setembro 1859.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRA.

Les membres qui composent cette Société sont priés de se réunir en Assemblée générale dans le local de la salle, No 366, rue de la Vieille Levée, MERCREDI PROCHAIN, 21 du courant, à 6 1/2 heures P.M., afin de faire les préparatifs pour célébrer l'anniversaire de la Société et inaugurer la nouvelle Tombe. Les membres sont priés d'être ponctuels. Par ordre du Président. ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire. 19sept

GIQUEL & JAMISON
12 et 16, rue de Chartres.

REÇOIVENT par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, leur grand assortiment de marchandises d'automne et d'hiver et feront l'ouverture aujourd'hui 19 courant, des articles suivants composant une partie de leur stock, savoir: [illegible list of goods] Soieries, laines, mérinos, [illegible]

Ainsi que une grande quantité d'autres articles trop longs à énumérer. Leurs marchandises seront vendues aux plus bas prix. GIQUEL & JAMISON, 19sep 12 et 16 rue de Chartres.

Tapis nouveaux.

J. D. DAMESON & Co.,
No 124, rue du Canal.

ONT reçu un grand assortiment choisi de tapis anglais, velours et à dessins, de la célèbre manufacture de Crossley et fils et d'autres manufactures. [illegible]

Infirmerie du Dr Beard,
POUR LES YEUX,
Nos 134 et 136, rue Lafayette
[Ci-devant Nos 33 et 35, rue Hevin].
Entre Baronne et Carondelet
NOUVELLE-ORLEANS.

CETTE institution est ouverte pour les personnes qui ont des maux d'yeux. [illegible]

PRIX.
Pour les blancs........ $2 à $5 par jour.
Pour les nègres........ $1 do do
Les opérations et les médicaments, en sus.

LE MONITEUR DE LA FLOTTE.
Journal universel de commerce, de marine et de politique.

POLITIQUE européenne—Courrier du monde entier [illegible]

Balances de Fairbanks,
[illegible] rue du Magazin.

VINS ROUGES—[illegible] barriques vin rouge [illegible] à vendre par PERRY & COUTURIÉ, Nos 37 et 36, rue Gravier.

DUILE DE GRAINES DE COTON.

LES soussignés, seuls agents de BIENVILLE COTTON SEED OIL MANUFACTORY DE MM. F. MARTIN & Co, ont constamment en magasin un approvisionnement de cet article supérieur qu'ils sont prêts à vendre aux conditions les plus avantageuses, ainsi qu'on le verra par les certificats suivants, les planteurs et les marchands qui se sont servis de l'huile l'ont approuvée sans réserve. BLANCHI & GIRAUD, No 44, Vieille Levée.

Nous avons établi des dépôts aux endroits suivants: V. MAURIN, Donaldsonville; VABALD & PHELPS, Plaquemine; A. PERRIN, Thibodeaux; BOYENS & HUNT, Bayou Goula; ROTH, DESLAUX & Co, Plaquemine. Et les principaux marchands de groceries de cette ville.

Ascension, 29 août 1859.

Pendant la dernière roulaison, l'huile de graine de coton fabriquée par MM. F. Martin & Co, de la Nouvelle-Orléans, a été employée pour l'éclairage des sucreries, des habitations Augusta et Whitall, de W. M. Pugh & Co, de l'habitation Vale Rose, de Mme Cyrille Pugh, de celle de M. J. Bosner & Co. On l'a trouvée égale, sous tous les rapports, sinon supérieure à celle de baleine ou de graisse. [Signé] A. FRANKLIN PUGH.

Ascension, 1er juin 1859.

Je certifie que je me suis servi de l'huile de graine de coton pour éclairer ma sucrerie. Je la considère supérieure à toutes les huiles dont nous avons jamais employées. Elle donne une lumière claire et coûte moitié du prix que la plupart des huiles de baleine. Signé: VENANT BENNET.

Assomption, 9 juin 1859.

Je déclare avec plaisir que j'ai employé l'huile de graine de coton fabriquée par MM. F. Martin & Co, et que l'on a été satisfait. Signé: A. GENTILE.

Pendant la dernière roulaison, j'ai employé l'huile de graine de coton de la manufacture de MM. F. Martin & Co. Elle brûle aussi bien que l'huile de baleine et ne se congèle pas. [illegible] Signé: C. PETIT.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Nous, soussignés, certifions que voulant essayer la qualité des différentes huiles que nous avons à vendre, nous avons procédé comme suit: [illegible] POITIER & FAUCHEUX. 23 septembre—3 m

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau No 112, rue du Canal.
Capital assuré..................... $613,369

Directeurs: A Mittenberger, A Reichard, C Lacoste, A Rosenberg, R H Wright, E H Reynolds, R M Darby, L Milinsens, A P Nobson, G Sabatier, J S Gribble, J Tayes.

Cette compagnie commencera ses opérations le 1er octobre prochain. Elle est prête à assurer contre les dangers des mers, des rivières, contre les pertes et les dommages causés par l'incendie, aux taux les plus modérés. 15 septembre 1859. J TUYES, président. 19sept—1m J W HINES, secrétaire.

Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.
Bureau No 36, rue du Camp.
CAPITAL........... $300,000.
Directeurs: J. Lacoste, Théodore Frois, A. D. Grieff, Jacob Zolly, S. Gutenberg, S. H. Harris, J. N. Bobert, J. A. Beaudin, Amedee Landry.

Cette Compagnie est prête pour les affaires le 1er SEPTEMBRE PROCHAIN et assurera contre les dangers des mers, des rivières, pour tous risques contre l'incendie. Une remise de QUINZE POUR CENT en argent sera faite aux personnes qui ne feront aucune demande de remboursement. E. GANUCHEAU, Président. A. PICOLET, secrétaire. Nlle-Orléans, 17 août 1859.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, à partir de ce jour, une société sous la raison de P. ROY AINÉ & FILS, pour le commerce en gros et en détail de comestibles, au No 45 1/2, rue de la Vieille Levée. Nouvelle-Orléans, le 15 septembre 1859. 17sep P. ROY AINÉ & SON.

AVIS.

J'AI constitué MM. Augustin & Thibaut, les seuls agents du dépôt de BRIQUES et de la FABRIQUE DE CHAUX CARONDELET. Leur bureau est sur la Nouvelle Levée No 7, entre Bienville et Conti. ULGER LAUVE.

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1859. Nous avons transféré notre bureau au No 7, Nouvelle Levée, entre Bienville et Conti. AUGUSTIN & THIBAUT.

Changement de Domicile.
No 28, Rue Royale No 28
En face de la Banque des Citoyens.
A. E. DUPILHO,
FABRICANT DE COUTELLERIE, D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,
Bandages, Appareils, etc.

Toutes les réparations, les plus minutieuses même, seront faites avec soin et dans le plus bref délai.

—AU MAGASIN—
Un assortiment complet de coutellerie fine de tous genres. A. E. DUPILHO, 21 rue Royale.

HOTEL DES BOUCHERS,
TENU PAR LA FAMILLE AZIQ,

EVELINA AZIQ informe le public et particulièrement ses amis de la campagne, que l'HOTEL DES BOUCHERS, [illegible]

Une personne qui cuisinerait [illegible]

A. E. STRAWBRIDGE & CO.
AGENTS DE TOUS LES
Journaux qui ont la plus grande circulation au Sud-Ouest,

ANNONCENT à ceux qui désirent se faire connaître,

A BON MARCHÉ

qu'ils sont prêts à passer des contrats pour des avis de toutes longueurs pour une période quelconque, aux conditions les plus libérales. On peut se procurer en tout temps une liste de leurs journaux en s'adressant à leur bureau. No 80, Commercial Place.

EN VENTE CHEZ
Vve HEBRARD & Co.,
Lecciones Orales sobre la Historia de Cuba, Pronunciadas en el Ateneo Democrático Cubano de Nueva-York por PEDRO SANTACILIA.

Restaurant de l'Océan.
AU COIN DES RUES CHARTRES ET MADISON.

Caw. BOULOY a l'honneur de prévenir le public et ses nombreux amis qu'il a [illegible] le 25 [illegible] qui ont été a fait aux amateurs [illegible].

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de cigares de la Havane, [illegible] arrivé de la Havane, en magasin et à vendre par VOUSE A XIQUES & AYALA, No 4, rue Front entre Customhouse et Gravier.

POTASSE—100 paniers blanche et rouge, à vendre par P GOMAGES FRÈRE & Co, rue Royale coin St Philippe.

CONFITURES de la Havane—21 caisses pâte et gelée de goyave, en débarquement du brick Chapman, et à vendre par E THOMBRON, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—160,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick Admiral A. A. Chapman, des marques Espanola, Londres, Astoria, Repules Elegantes, Zaragoza, Flores de Gina, Concha, Miller, des marques Globe, El Sol, [illegible], à vendre par CARBALLO & SAMUALDO, 23 sept.

MIEL de Cuba—Miel de première qualité, blanc et épuré, à vendre par VOUSE A XIQUES & AYALA, No 4, rue Front.

Couvertures de E. Granier.

50 balles, gros, verts, bleus et blancs, en magasin et à vendre par A. DORAVIAS & Co, 21 sept 23, rue de la Douane.

CHAPEAUX—[illegible] caisses de bouteilles de choix, à vendre par S. D. CRANAAAD & Co.

Nominations du parti Américain.

ELECTION DU 7 NOVEMBRE 1859.

Sénateur—Premier District	J. E. BOULIGNY.
Shérif	E. T. PARKER.
Coroner	Dr E. D. BEACH.
Avocat du District	C. M. BRADFORD.

GREFFIERS DES COURS.

Cour de 1er District	M. TREPAGNIER.
2me	F. B. WILTZ.
3me	E. TOLEDANO.
4me	J. G. CHALON.
5me	C. F. WHITE.
6me	ISAAC N. PHILLIPS.

COLLECTEURS DES TAXES D'ETAT.

Premier District	THOS. ASKEW.
2me	JOS. HERNANDEZ.
3me	W. H. CREAN.
4me	W. H. REESE.
Algiers	HYPOLITE FORTIER.

ASSESSEURS DE L'ETAT.

Premier District	F. F. TRINCHARD.
2me	T. A. BOULAT.
3me	J. A. WATKINS.
4me	C. W. BIRDSALL.
Algiers	J. E. K. CHIRGVIN.

JUSTICES DE PAIX.

Premier District	A. G. BRICE.
2me	D. F. MITCHELL.
3me	A. SAUCIER.
4me	E. BORKL.
5me	A. DUQUERCRON.
6me	A. POIRIER.
7me	J. A. BARRETT.

CONSTABLES.

Première Cour de Justice	J. B. BOUGHTON.
2me	W. H. WATERS.
3me	SAML. HAMILTON.
4me	OCTAVE CALONGNE.
5me	LOUIS TOWER.
6me	C. V. BENARD.
7me	E. L. NEWLAND.

20 août—tu 4 dov

CANDIDATS.

PAUL E. LARROCHE

CANDIDAT A LA PLACE DE *Greffier de la Deuxième Cour de District.*
L'élection a lieu le 7 novembre 1859. 17 sep

OSCAR DONNET,

Candidat à la place de
GREFFIER DE LA CINQUIÈME COUR DE DISTRICT.
Election le 7 novembre prochain.

Assesseur d'Etat.

LE soussigné a l'honneur de se présenter candidat à la place d'Assesseur d'Etat pour le Premier District, paroisse d'Orléans. Il sollicite respectueusement les suffrages de ses amis et de ses concitoyens de toute la paroisse. 12 sept—tm FRANCIS TURNER.

R. R. SCHLUTIUS,
Candidat à la place de Constable du Troisième Juge de Paix.
L'élection a lieu le 7 novembre 1859.

Candidat pour le Congrès.

Nous sommes autorisés à annoncer M. LAWRENCE D. NICHOLLS comme candidat pour représenter au Congrès le Deuxième District de la Louisiane. 23 août—[illegible]

CHAMPAGNE, BORDEAUX,
BOURGOGNE ET VINS DU RHIN.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients, et au public en général, que nous avons été nommés seuls agents à la Nouvelle Orléans pour la vente des marques suivantes de vins: VEUVE CLICQUOT, REIMS, BARBOOKE et SCHYLER & Co, BORDEAUX, F. MARSKLEBER, NUITS, (Côte-d'Or), KIRCHNER & BRAUSCHUH, [illegible], sur le Rhin. N. E. PEPIN & Co, 6 août No 22, rue de la Commune.

Avis positif.—Vente obligatoire.
LAZARE & LEVASSEUR

ONT l'honneur de prévenir les dames qu'ayant transformé leur maison au No 16, rue de Chartres, en magasin d'objets pour hommes et enfants [illegible] Ils ont trouvé forcés de s'éloigner leur grand assortiment de Marchandises sèches au WEST-BROADWAY CHEAP DRY GOODS STORE, encoignure Carondelet et Poydras, [illegible] LAZARE & LEVASSEUR.

Nouveau magasin
De draps, casimirs, merinos, coutils,
POUR TAILLEURS, &c. &c.

LE soussigné a l'honneur de prévenir messieurs les tailleurs et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture d'un magasin bien fourni de: Casimirs fantaisie, Casimirs [illegible], Do [illegible], Satin laine, Drap noir et couleur, Serges, cours de Chine, [illegible], Toiles et produits à doublures. [illegible] LAZARE & LEVASSEUR. 17 sept No 6, rue de Chartres

GRAINES DE SEIGLE—[illegible] en débarquement et à vendre, F A GONZALES & Co, 17sep No 11 Front Levée, près la rue Bienville.

FOIN—300 balles foin [illegible] F A GONZALES & Co, 17sep No 11 Front Levée, près la rue Bienville.

MAÏS—1000 sacs maïs blanc et maïs jaune, en magasin et à vendre par F A GONZALES & Co, 17sep No 11 Front Levée, près la rue Bienville.

AVOINE—[illegible] sacs avoine [illegible] de St Louis, en magasin et à vendre, F A GONZALES & Co, 17sep No 11 Front Levée.

SON—[illegible] sacs son de St Louis, en magasin et à vendre, F A GONZALES & Co, 17sep No 11 Front Levée.

BLÉ—Un petit lot de blé nouveau, en magasin et à vendre par F A GONZALES & Co, 17sep No 11 Front Levée, près la rue Bienville.

MAILLOT & SON,
154, rue des Magasins,
Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c.
[illegible]

SARDINES à l'huile—75 caisses sardines demi et quart de boîte, en débarquement du navire L. Lecesne & Andrieux, à vendre par HUG. ROCHEREAU & CO, 21 rue Bienville.

HOTEL St LOUIS.

LE soussigné, ayant acheté l'Hôtel St Louis ainsi que l'ameublement, annonce à leurs amis et au public en général qu'il est prêt à recevoir [illegible] L'Hôtel sera ouvert pour le public le mardi, le 1er novembre. C. E. HALL & Co. 3 juin—1m

Demande d'associé.

ON demande un associé pouvant disposer d'un capital de 4 à 5000, pour un commerce lucratif, avec un clerc dans les bénéfices. Pour plus ample renseignements, s'adresser par lettre au bureau de ce journal.

Demande de Cuisinière

On demande une bonne cuisinière française, pour un ménage de deux personnes. S'adresser chez M. MOREAU, restaurant, rue du Canal.

DEMANDE D'UN TENEUR DE LIVRES.

UN [illegible] teneur de livres ou pour entendre dans les [illegible] trouverait un emploi [illegible] S'adresser par lettre [illegible] à la boîte 1177—Post office. 20 sept—10

On demande

UNE blanchisseuse et une femme de chambre munies de bonnes recommandations. S'adresser [illegible] rue des Ursulines, No 26, entre Bourbon et Dauphine.

Demande d'emploi.

UN jeune homme qui a été commis chez le fameux STEWART de New-York, et qui parle Anglais, Français et Italien, désire trouver une place dans un magasin de nouveautés ou d'autres commerces. [illegible] S'adresser E. A., bureau de l'Abeille. 16sep

Bureau de prêts et de dépôts,
de la Louisiane.
No 72, rue St-Charles.
Prêt d'argent
Sur propriété foncière, billets et immeubles de toute espèce.
Prêts effectués sur commission. Toutes les transactions sont strictement confidentielles. J. HARE.

CHAMPAGNE,
Marque Palma, des Vignobles de Ruinart, Vicomte de Brimont.

EN débarquement du navire Roger Stewart, et à vendre [illegible] CHAMPAGNE. Ce vin est recommandé avec confiance comme étant d'une parfaite qualité. SEATON & OLIVIER, seuls agents, No 46, rue de la Commune.

Changement de magasin.
A. F. VALLS,
Marchand de cigares et de produits de la Havane,
a transporté son magasin au No 62, Passage de la Bourse, au No 26, RUE TCHOUPITOULAS.

Institution de Mme Parent,
POUR LES DEMOISELLES,
A l'encoignure des rues Royale et Esplanade.

LES classes recommenceront [illegible]

Nouveau Directory de Gardner pour 1860.

LE soussigné annonce aux commerçants de la Nouvelle-Orléans qu'il vient de commencer le nouveau DIRECTORY DE LA VILLE. [illegible] CHARLES GARDNER. No 1, Commercial Place, encoignure Camp.

ALE pâle de l'Inde, de J et R Tennent, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par JUAN Y. DE HAÑA, 67 rue Bienville.

ALE double, fort, de J & R Tennent, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par JUAN Y. DE HAÑA, 67 rue Bienville.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses sucre de la Havane, blanc, en débarquement du brick A. A. Chapman, à vendre par [illegible]

AVIS. [illegible] cigares de la Havane [illegible]

Bal à bénéfice.

Un Grand Bal sera donné au profit de la veuve de Chs W. Berry et ses enfants, MARDI, 25 octobre 1859, au Masonic Hall, rue St Charles.

DIRECTEURS:
L'Hon. Gerard Stith, S L Thibaut, H [illegible], L E Charbonnet, M C Blanco, D J Ricardo, A Bouchard, Chs F Wiltz, C W Culbertson, A Frederick Jr, Gen J Maillé, J B Guast.

Comité d'invitation.

H M [illegible], Gen J Maillé; M C Blanco, C W Culbertson; A Bouchard, Chs F Wiltz.

Directeurs de la salle.

Gen J Maillé, L E Charbonnet; R L Thibaut, A Bouchard.

Prix des billets—Deux piastres—admettant un Monsieur et des dames. On peut s'en procurer en s'adressant aux directeurs et aux magasins de musique de MM. Giard, rue du Canal, No 21, W Weis, rue Royale No 158, et M Parsons, rue du Camp, No 62.
C W CULBERT ON, Trésorier. GEO. J. MARÉ, Secrétaire.

Pensionnat et Externat
Des Dames Chegaray et d'Hervilly,
Pour les jeunes filles.
No 1665, Logan Square, Vine street,
Philadelphie.

MADAME CHEGARAY annonce respectueusement à ses amis et au public en général qu'elle a rouvert son Pensionnat et Externat, dirigé par elle-même et par sa nièce, Madame Prevost, à New York, elle a l'honneur d'ouvrir à Philadelphie, avec sa nièce, Madame d'Hervilly, une institution concernant sur le même plan que celle maintenant plus haut.

Les Principales répondront aux demandes et recevront les élèves à partir du 12 septembre et l'Ecole sera ouverte le 15. 15 sept—1m

Université de la Louisiane
Collège et Ecole de Grammaire.

LES classes régulières pour l'école de grammaire s'ouvriront le 1er septembre; les cours du collège commenceront le 1er octobre de chaque année.

Les cours des deux établissements ont été conçus pour que dans n'importe quelle institution des Etats-Unis, et comprennent, outre les langues mortes et vivantes, toutes les branches d'une éducation classique et commerciale. [illegible] professeur de mathématiques, gradué de West Point, [illegible] professeur d'Anglais et [illegible] Le prix de l'enseignement varie de $5, 8, 10, 12 et 15 piastres par mois, selon l'âge des élèves et les différentes branches qu'ils suivent. [illegible] LOUIS DUFAU.

PENSIONNAT ET EXTERNAT
DE DEMOISELLES.
INSTITUTION STE-ANNE,
Dirigée par
LES RELIGIEUSES ST JOSEPH,
Rue St-Philippe, au coin de la rue Gaiter

CET établissement, situé dans un des quartiers les plus sains de la ville, possède un local vaste et aéré.

Enseignement — Lecture, écriture, grammaire, histoire ancienne et moderne, géographie, cosmographie, arithmétique, dessin linéaire, tenue des livres. Langues— Française et anglaise. Travaux d'aiguille. [illegible]

MAISON E. GUITTARD,
Encoignure Ste Anne et Royale.
Grand bon marché !!!

Mérinos couleur double largeur à 25 cts la yard [illegible] Mousseline à [illegible] cts la yard [illegible]

MERCHANTS HOTEL.
Au coin des rues St Charles et Canal,
TENU PAR E. SHEW & J. MALLET.

Ce bel établissement qui possède des appartements et chambres des plus agréables et dont la situation n'a pas d'égale, vient d'être complètement réparé et meublé à neuf. Le mobilier ainsi que la literie sont entièrement neufs. L'Hôtel sera ouvert pour le 1er octobre. [illegible]

Avis.

D. DELCROIX, professeur de piano, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de revenir en ville pour la saison, [illegible] Rue de Chartres, No 169 (autrefois 115).

FROMAGE DE GRUYÈRE.
A. STURZENEGGER & STEINHOOD,
No 67, rue de Chartres, offrent en vente:
15 pièces fromage de Gruyère, première qualité, reçu en débarquement du navire "Roger Stewart" du Havre.

Cigares [illegible]

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire [illegible] de la Havane: 100,000 La Real Opera; 50,000 La Salvadora; 50,000 La Flor Imperial; 50,000 La Confianza. Prix modérés, conditions libérales. A. STURZENEGGER & STEINHOOD.

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES ET ESCLAVES.
Bureau public de McCERREN, LANDRY & CO.

LES soussignés ont ouvert des [illegible] comme agents de propriétés foncières et d'esclaves, [illegible] McCERREN, LANDRY & CO.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de McCERREN, LANDRY & Co, pour les ventes d'esclaves et de propriétés foncières. W. McCERREN, J. D. LANDRY, A. J. POWELL. Nouvelle-Orléans, 5 août 1859.

Notice.

LE soussigné est, ce jour, pris en société M. Edward Durrive. EDWARD DURRIVE & Co. Nlle-Orléans, 1er septembre 1859.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de CRUZAT & WILSON, pour les affaires de commission en général, et les importations de produits de la Havane. Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1859. WILLIAM CRUZAT. WM HENRY WILSON.

AVIS.

UNE personne recommandable désire enseigner à la campagne la Lecture, l'Ecriture, la Tenue des Livres et au besoin faire un cours de Chimie élémentaire. S'adresser à M. Dubord, [illegible] rue Bourbon No 120.

LES soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société sous la raison commerciale DROUET & GANUCHEAU pour le commerce en gros et en détail des produits de l'Ouest. E. DROUET. E. R. GANUCHEAU. Nlle-Orléans, 1er septembre 1859.

DROUET & GANUCHEAU,
MARCHANDS DE PRODUITS,
No 83, rue Poydras,
Entre Camp et Magazin,
Nlle-Orléans.

Toujours en magasin: Pork, [illegible], whisky et jambons.

McCerren, Landry & Co.

ENCANTEURS, ESTIMATEURS et AGENTS en général pour la vente de propriétés foncières, esclaves, meubles, actions de banques, etc. [illegible] Bureau et magasin d'encan, au Masonic Hall, à l'encoignure des rues St-Charles et Perdido. F. NICAUD.

A. CASSARD & Co.,
Marchands de Comestibles et de Produits,
No 30 rue Tchoupitoulas.

LE soussigné a formé, à partir de ce jour, avec MM. A. CASSARD & Co, une société pour la vente en gros de comestibles et de produits de l'Ouest en général, [illegible] A. CASSARD, F. NICAUD. Nlle-Orléans, 1er septembre 1859.

Changement de Local.

LE COLLÈGE COMMERCIAL DE DOLBEAR a été transporté DANS LA GRANDE MAISON EN PIERRE connue sous le nom de "Story Building," [illegible]

No 208 rue Royale—A. CHOL.—No 208 rue Royale
PAPIERS PEINTS.
Librairie française
CHANGEMENT de DOMICILE

MONSIEUR ALFRED CHOL a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il vient de transporter son magasin au coin des rues Royale et Toulouse.

On trouvera toujours chez lui un assortiment des plus complets de papiers peints des meilleures fabriques de France, [illegible] Livres nouveaux et anciens; Abonnements aux Périodiques Étrangers; Gravures, [illegible].

TABAC—[illegible] balles tabac Vuelta de Abajo, en débarquement du brick Tallahill, arrivé de la Havane, [illegible] E THOMBRON, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

En débarquement du [illegible] de Bordeaux: [illegible] V. [illegible]